

## Vigie!

Vigilance pour la santé et la sécurité au travail

LETTRE DU DÉPARTEMENT DES RISQUES PROFESSIONNELS

GROSSESSE ET TRAVAIL :  
DÉVELOPPEZ VOTRE  
NATUREL PROTECTEUR.

**La grossesse est un état physiologique normal, pas une maladie ! Mais, en milieu professionnel, à cause de facteurs biologiques, physiques ou chimiques, certaines tâches peuvent devenir risquées. Pour protéger la santé de la maman et du futur bébé, il est possible d'intervenir avant même que la grossesse ne débute.**

En 2015, 500 000 femmes ont travaillé pendant leur grossesse. Fragilisées, les futures mères sont exposées à certains dangers dans de nombreux secteurs d'activité : dans les métiers de la santé et les laboratoires, où elles sont en contact avec des produits dangereux, des agents chimiques CMR (Cancérogènes, Mutagènes et toxiques pour la Reproduction), des personnes porteuses de pathologies, des rayonnements ionisants ou non-ionisants... Mais aussi dans les métiers de la coiffure et de l'esthétique, l'aide à la personne, les entreprises d'entretien et de nettoyage, le transport, où les contraintes physiques et psychologiques sont multiples. Il existe d'ailleurs une liste des travaux interdits aux femmes enceintes (Cf. Plus d'infos). Leurs conséquences sur le déroulement de la grossesse et la formation du fœtus peuvent être graves : infections, malformations, prématurité, avortement spontané, etc.

UNE ENCEINTE  
À PROTÉGER!

C'est à la salariée de déclarer son état au médecin du travail ou à l'employeur le plus tôt possible, afin que ces derniers puissent déclencher les mesures de prévention. Ils l'écartent des activités à risque, lui interdiront la manipulation des substances et mélanges chimiques qui peuvent agir de manière insidieuse sur la grossesse, lui recommanderont le port de protections individuelles et aménageront son poste

de travail chaque fois que c'est possible. Efforts intenses, manipulations de charges et stress sont à éviter à tout prix... même les déplacements doivent être limités au maximum, en privilégiant par exemple le télétravail et les « conf call\* ».

L'ALLOCATION  
JOURNALIÈRE  
DE MATERNITÉ

Il peut arriver que le contrat de travail de la salariée enceinte soit suspendu pour impossibilité de reclassement à un autre poste. Dans ce cas, sous certaines conditions, elle peut percevoir une allocation journalière de maternité, prise en charge par l'Assurance Maladie et l'employeur. Quoi de plus naturel que protéger une femme enceinte ? Après tout, il en va de la survie de notre espèce !

\*une communication simultanée avec plusieurs correspondants qui participent tous à la conférence via le téléphone ou des applications comme skype, facetime...



© Masterfile Corporation / Vigie n°42 - juillet 2009

GROSSESSE ET  
PRODUITS CHIMIQUES :  
L'INRS FAIT LE POINT

Les produits chimiques sont utilisés dans de très nombreux métiers, et pas uniquement dans le secteur industriel. Or, ils peuvent nuire au bon déroulement d'une grossesse mais aussi à la santé de l'enfant.

Pour organiser les mesures de prévention, l'INRS vient d'éditer le document « Produits chimiques : protégez votre grossesse ».

Les quatre volets de l'ED 6261 expliquent comment repérer les produits susceptibles d'entraîner des effets néfastes sur le déroulement de la grossesse.

Ils font aussi le point sur les obligations de l'employeur et incitent la future maman à se rapprocher du médecin du travail, avant même que la grossesse ne soit déclarée. « The sooner, the better » comme disent les docteurs Anglais ! (« le plus tôt sera le mieux »).

**www.inrs.fr : « Produits chimiques : protégez votre grossesse » (ED 6261).**

MAMAN A ACCOUCHÉ,  
MAIS LES RISQUES N'ONT  
PAS CHANGÉ

Après la naissance de bébé, une visite de reprise post natale auprès du médecin du travail s'impose. Les risques en entreprise sont encore présents : l'inhalation et le contact cutané avec des produits dangereux sont contre-indiqués si la maman allaite.

## + D'INFOS

- Sur [www.inrs.fr](http://www.inrs.fr) :
  - > Aide-mémoire juridique TJ 14 : « Grossesse, maternité et travail »
  - > Dossier « Reproduction »
  - > Dépliant ED6261 : « Produits chimiques. Protégez votre grossesse. »
- Sur [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)
  - > « Incompatibilité du travail et de la grossesse » (document à télécharger en PDF).



## MOBILISÉS

### « LES EHPAD PRENNENT CONSCIENCE DES ENJEUX DE LA PRÉVENTION »

**Hubert Francillette,**  
Ingénieur conseil à la CARSAT Aquitaine

**En Aquitaine, l'indice de fréquence des accidents du travail en EHPAD est plus élevé que dans le BTP. Emploi pénible, fort taux d'absentéisme, vieillissement des résidents et des salariés... Ces établissements sont confrontés à des risques de plus en plus nombreux. La CARSAT les aide à faire face.**

#### Quelle est la situation de ces établissements face aux risques professionnels ?

Le contexte est complexe, avec un développement de pathologies lourdes chez les résidents en lien avec le vieillissement de la population et celui des salariés : 50% d'entre eux ont 45 ans ou plus et 18% ont plus de 55 ans. Par ailleurs, ces métiers sont de moins en moins attractifs, du fait de leur forte pénibilité (horaires atypiques, stress, violences, confrontation à la maladie et à la mort) et affichent un taux d'absentéisme de 6,61%. Aussi, les EHPAD prennent conscience des enjeux liés aux besoins accrus de recrutement dans un secteur en tension et mettent progressivement en place des démarches de prévention. Une vraie révolution culturelle dans ce secteur !

#### Quels sont les risques les plus fréquents ?

Il s'agit majoritairement de risques liés à la mobilisation des personnes et aux

manutentions manuelles qui peuvent générer des troubles musculo-squelettiques des membres supérieurs, des lumbagos... Auxquels il faut ajouter des risques liés aux chutes (de plain-pied ou avec dénivellation) et aux glissades.

#### Que fait la Carsat Aquitaine pour aider les EHPAD à agir efficacement ?

Nous avons développé un programme régional de prévention spécifique. Notre objectif : aider les établissements à mieux s'organiser, à former leurs salariés et à s'équiper.

Nous les accompagnons par exemple dans la mise en œuvre d'un plan de prévention des risques liés à la manutention des personnes (en s'appuyant sur la recommandation R471). C'est d'ailleurs dans ce but que nous avons constitué un réseau de partenaires et d'animateurs « prévention des Troubles MusculoSquelettiques ». Nous intervenons

également dès la conception ou la rénovation de bâtiments afin de les aider à intégrer la prévention dans leurs locaux et sur les postes et situations de travail. Enfin, nous proposons des aides financières consultables sur notre site Internet ainsi qu'une offre de formation adaptée aux projets des structures (HAPA, AP HAPA, PRAP2S) et aux acteurs de l'entreprises (direction, animateur de la démarche, salariés).

## + D'INFOS

Pour tout renseignement sur ce programme, le service prévention vous répond :  
prevention6@carsat-aquitaine.fr - 05 56 11 64 39

>Tous les dispositifs d'aides financières et notre offre de formation sont consultables sur :  
entreprises.carsat-aquitaine.fr

## DANS NOS FAVORIS

### INRS ELEC, L'APPLI BRANCHÉE

L'INRS a créé un site et une application (sous Android) pour faciliter la vie des entreprises qui veulent prévenir le risque électrique. Destiné aux personnes titulaires de l'habilitation, ce double outil propose, en 12 questions clés, d'identifier les situations potentiellement dangereuses lors d'interventions sur des installations ou des équipements électriques. L'application génère même une synthèse des réponses, à sauvegarder au format PDF ou Excel. Disponible sur tablette et PC, INRS Elec peut se télécharger ou s'utiliser directement en ligne.

### COMME VOUS PRÉFÉREZ

« Vous préférez faire un 110 mètres haies, les lacets attachés entre eux, ou faire le ménage dans une crèche ? ». C'est avec ce type de question au ton décalé que le site *vouspreferez.fr* propose d'aider les entreprises de l'économie sociale et solidaire à prévenir les troubles musculo-squelettiques. Les questions sont des prétextes : les réponses sont sérieuses et renseignées. Avec plus d'une quarantaine de ressources disponibles en ligne, des quiz, des témoignages ou des dossiers par secteur d'activité, *vouspreferez.fr* est une boîte à outils pour identifier les enjeux liés aux TMS et les démarches de prévention à mettre en œuvre. Visuel accrocheur, approche originale... nous, on préfère !

## + D'INFOS

> INRS Elec, disponible sur : <http://inrs-elec.inrs.fr>  
> [www.vouspreferez.fr](http://www.vouspreferez.fr)

## COUP DE POUCE

### « GARAGE PLUS SÛR », L'AIDE FINANCIÈRE QUI ASSURE

Votre garage (commerce et réparation d'autos) compte entre 1 et 20 salariés ? L'Aide Financière Simplifiée « Garage plus sûr » est faite pour vous ! Elle vous permettra par exemple de financer l'acquisition de fontaines biologiques sans solvant de dégraissage ou un système fermé de lavage automatique des pistolets à peinture solvantée.

Un pont de carrossier, ou encore un démonte pneu semi-automatique avec bras d'assistance complémentaire et élévateur de roue associé seraient aussi très efficaces pour lutter contre les Troubles MusculoSquelettiques... Montant maximum de l'AFS : 25 000€.

## + D'INFOS

> Retrouvez cette AFS et toutes les autres sur :  
<http://entreprises.carsat-aquitaine.fr>

## NOUVEAUTÉS

### POUR LE COMMERCE, L'INRS FAIT DANS LE DÉTAIL

Manutentions, chutes, violences externes qui surviennent dans les points de vente... Avec 15 000 accidents de travail et plus d'un million de journées perdues, le commerce de détail n'est pas épargné par les risques professionnels. Des mesures de prévention permettent cependant de préserver la santé des salariés et des petites entreprises.

L'INRS vient d'éditer de nouveaux supports : le dépliant (ED 6259) fait le point sur les principaux risques dans le secteur ; l'outil en ligne OIRA, lui, est un logiciel gratuit qui permet aux employeurs de réaliser leur document unique et de définir un plan d'actions de prévention adapté à leur commerce... le tout en 4 étapes simples. Enfin, l'INRS propose 6 solutions concrètes pour limiter les principales causes d'accidents et de maladies qui touchent le secteur : déballer les colis avec l'outil adapté, organiser le rangement des produits, limiter les risques d'agression, etc. Ces brochures au format PDF sont très faciles à télécharger.

## + D'INFOS

> Tous ces documents sont disponibles sur : [www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)

## AGENDA

### CLASSES, LES VIDÉOS !

L'INRS lance son concours vidéo « Santé et sécurité au travail : de l'école au travail, à vous de filmer ». Destiné aux élèves des lycées professionnels et aux apprentis des CFA, ce challenge annuel a pour but de sensibiliser les jeunes aux risques professionnels qu'ils rencontrent pendant les périodes de stage ou d'alternance en entreprise. Le règlement est clair : « Les vidéos, d'une durée de 30" à 2'15 maximum, en couleur ou en noir et blanc, devront porter sur les démarches et solutions de prévention, au-delà du simple usage des équipements de protection individuelle. » En 2015, le rap des élèves de 2<sup>ème</sup> année de CAP Carrosserie Peinture de la Chambre des Métiers de Gironde avait fait sensation et remporté le 1er prix du concours. Pour cette nouvelle édition, la date limite de dépôt des projets est fixée au jeudi 6 avril 2017. Silence, ça tourne !



## + D'INFOS

> [www.inrs.fr/header/presse/cp-concours-video-2017.html](http://www.inrs.fr/header/presse/cp-concours-video-2017.html)  
Sur facebook : @delecoleautravail